

Tout savoir sur les Parcs naturels régionaux et  
le futur Parc naturel régional des Ardennes



# Guide de l'élu

du futur Parc naturel régional des Ardennes

Les Parcs naturels régionaux  
Le projet de PNR des Ardennes  
La charte du PNR  
Le syndicat mixte  
Le rôle des représentants  
Les actions du futur PNR

Association de préfiguration du Parc naturel  
régional en Ardenne





Le projet de Parc naturel régional des Ardennes est dans sa dernière ligne droite : notre charte sera bientôt soumise à l'enquête publique et au vote des communes.

Plus que jamais, votre implication et votre détermination dans la réussite du projet sont nécessaires. La motivation des élus locaux sera un élément déterminant pour les instances labellisatrices.

Notre ambition: impulser de nouvelles voies de développement et donner un nouvel élan au territoire en révélant la valeur de nos patrimoines, atouts pour notre économie.

Il est important de le rappeler, les Parcs naturels régionaux placent l'homme au cœur de leurs projets de territoire et de leurs actions. Agitateurs d'idées, fédérateurs d'acteurs aux horizons divers, ils sont précurseurs dans bien des domaines.

Leur originalité: valoriser les patrimoines naturels, culturels et industriels pour qu'ils deviennent moteurs d'un développement local durable.

Je suis persuadé que le futur Parc naturel régional des Ardennes possède tous les atouts pour venir rejoindre le réseau des 45 PNR déjà créés en France. Les actions menées sur le territoire attestent déjà de la dynamique lancée.

Pour accentuer encore cette dynamique et préparer au mieux nos prochaines rencontres, nous avons conçu ce guide qui vous présente la démarche des PNR et le projet des Ardennes. Véritable support d'information, il vous permettra de communiquer et d'échanger avec les élus de votre commune ou de votre collectivité.

Une invitation à vivre ensemble le territoire...

**Jean-Marie MEUNIER**

Conseiller régional

Président de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional en Ardenne



# Sommaire

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	2
Les missions des PNR	3
Le projet de PNR des Ardennes	4
La carte du territoire	5
La charte, un engagement commun	6
Les axes de la charte	7-9
De l'Association de préfiguration au syndicat mixte de gestion...	10
Organisation et budget du syndicat mixte	11
Le rôle des représentants	12
L'engagement des communes et des EPCI	13
Les actions en cours	14-17

## Pourquoi notre territoire a-t-il besoin d'un Parc naturel régional ?

- Pour faire reconnaître et promouvoir à l'échelle nationale, un patrimoine riche, méconnu du public.
- Pour mutualiser les moyens existants et bénéficier des financements de nos partenaires (Europe, Etat, Région et Conseil général).
- Pour impulser une dynamique économique basée sur les savoir-faire locaux et les forces vives du territoire.
- Pour disposer d'un médiateur permettant aux acteurs locaux de se rencontrer et de regrouper leurs forces dans la réalisation de projets communs

# Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Le classement d'un territoire en Parc naturel régional répond à des critères bien précis.

## Un territoire aux patrimoines remarquables

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu nationalement pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Souvent menacées et méconnues, ses richesses méritent d'être préservées car elles sont moteurs de développement économique et témoignent de son identité.

## Un projet à l'initiative des acteurs locaux

Elaboré sous la responsabilité de la Région, le Parc naturel régional émerge d'une volonté locale. Associations, élus, habitants se mobilisent pour concevoir ce projet de territoire formalisé par un contrat : la charte.

## Un projet de développement durable

Le «développement durable» est une notion qui résume à elle seule la démarche d'un Parc naturel régional : concilier le développement économique et social à la préservation des ressources (eau, énergie...) et à l'environnement pour permettre aux générations futures de répondre à leurs besoins.

## Une marque de qualité

Après un classement par décret du premier ministre, les territoires obtiennent le label de «Parc naturel régional». Cette reconnaissance nationale témoigne de la richesse mais aussi de la qualité et de la cohérence du projet proposé par les acteurs locaux. La marque permet également d'identifier le Parc et de valoriser des productions ou des savoir-faire issus du territoire, en y apposant le label.



## Les 45 Parcs naturels régionaux de France

Les Parcs naturels régionaux couvrent 13% du territoire français.

La Champagne-Ardenne en compte deux :

le PNR de la Montagne de Reims créé en 1976 et le PNR de la Forêt d'Orient, créé en 1970.

Certaines régions en dénombrent davantage, et continuent d'initier de nouveaux projets de PNR.

# Les missions des PNR

De l'aménagement du territoire à l'environnement en passant par le développement économique et l'animation, les missions des PNR sont diverses.

## Un Parc naturel régional intervient pour :

**Le développement économique et social**, en coordonnant des actions économiques et touristiques impliquant les partenaires locaux pour assurer une qualité de vie et un développement respectueux du territoire à travers la valorisation des patrimoines.

**La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager**, en œuvrant au maintien des espaces ruraux, garants de l'identité du territoire, en préservant et valorisant les ressources naturelles et les sites remarquables.

**L'aménagement du territoire** en définissant et en orientant les projets d'aménagements menés sur le territoire, dans une logique de développement durable.

**L'accueil, l'éducation et l'information**, en sensibilisant les habitants au développement durable et en organisant des événements « grand public », touristiques, culturels ou éducatifs.

**L'expérimentation** en contribuant à des programmes de recherche et en initiant des procédures nouvelles.



## \* Parc national et Parc naturel régional : les différences ...

Si la dénomination « Parc » rapproche les Parcs naturels régionaux des Parcs nationaux, ils sont en revanche bien différents :

Les Parcs nationaux sont initiés et gérés par l'Etat, contrairement aux PNR, portés par les acteurs locaux.

Les Parcs nationaux sont des « sanctuaires » qui ont pour principal objectif de préserver le patrimoine naturel. Les zones protégées sont le plus souvent inhabitées.

Les PNR sont des territoires de développement local. Loin de contraindre les activités, ils participent à l'amélioration du cadre de vie et agissent en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux.

Chasse, pêche, sports de plein air, les PNR ne sont opposés à aucune de ces activités. Ils participent même au maintien des activités traditionnelles qui forgent l'identité du territoire.

# Le projet de PNR des Ardennes

Issu de la volonté des élus locaux, le projet de PNR s'attache avant tout à valoriser les patrimoines, sources de développement et d'attractivité.

Composé d'espaces naturels remarquables et de paysages très variés, le territoire possède de nombreux atouts : des savoir-faire reconnus issus des métiers de la métallurgie et de la sidérurgie, une situation géographique privilégiée de proximité avec la Belgique et des élus convaincus par le potentiel des patrimoines locaux.

En 1999, 92 communes sollicitent la Région Champagne-Ardenne pour mettre à l'étude le projet de PNR. Celle-ci répond favorablement à leur demande. Le projet se structure en Association de préfiguration, pour mener à bien les différentes démarches jusqu'à la labellisation, L'Association a conduit les principales étapes du projet en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire : communes du périmètre, Région, Conseil général, mais aussi communautés de communes, syndicats, fédérations, associations et organismes publics.

L'ensemble des collectivités sera amené à statuer sur les orientations du projet. Leur délibération sera déterminante dans la création du PNR.

Aujourd'hui, le projet arrive dans les dernières étapes avant le dépôt du dossier au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). C'est ensuite le premier ministre qui classera par décret, le territoire en Parc naturel régional, au vu de l'ambition du projet.

## \* L'Association de préfiguration

Budget prévisionnel 2009 : 483 347 €

dont actions de préfiguration : 168 947 €

L'équipe technique est composée de :

- une directrice (*gestion et animation de l'équipe, élaboration du projet de charte, gestion administrative*),
- une secrétaire (*accueil secrétariat, assistante de direction*),
- un chargé de mission urbanisme, aménagement du territoire (*conseil et sensibilisation auprès des collectivités*),
- un chargé de mission environnement (*gestion, protection et valorisation du patrimoine naturel*),
- une chargée de mission communication (*conception et diffusion de supports de communication, organisation de manifestations*).

# Carte du territoire

Riche et varié, le futur Parc mérite d'être connu et reconnu.  
Petite présentation d'un territoire aux milles facettes...

**Localisation du projet de PNR :** Nord du département des Ardennes

92 communes des 9 cantons de Fumay, Givet, Monthermé, Nouzonville, Renwez, Revin, Rocroi, Rumigny et Signy-Le-Petit.

**Un patrimoine culturel diversifié** (sites archéologiques, architecture rurale variée, forte culture technique et industrielle...)

**6 unités paysagères** des méandres des vallées de Meuse et de Semoy, aux landes sèches et bois profonds des Rièzes et des Sarts en passant par les doux vallons jalonnés de haies vives de la Thiérache ardennaise.

**Population :** 78 721 habitants

**Superficie :** 117 680 hectares

Un secteur industriel concentrant 40 % des emplois

**Un patrimoine naturel exceptionnel :**  
Grand-Duc d'Europe, Cigogne noire, Droséra à feuilles rondes, Orchis des sphaignes...



## ✳ Un patrimoine paysager, culturel et architectural unique



# La charte, un engagement commun

Texte fondateur du Parc naturel régional, la charte concrétise le projet et détaille les actions à mener.

Document de référence pour chaque PNR, la charte consigne le projet de territoire pour douze ans maximum. Elle contient les grandes orientations et le programme d'actions que le PNR et les collectivités mettront en œuvre, dans des domaines aussi divers que l'agriculture, la forêt, le tourisme et l'animation du territoire.

En adhérant au PNR, les collectivités s'engagent à respecter le contenu de la charte. Avant la transmission du dossier définitif à l'Etat, elles sont amenées à en approuver le contenu.

## Que trouve-t-on dans la charte ?

- le projet de territoire pour les 12 ans à venir,
- le plan illustrant la charte et les priorités du PNR,
- les statuts du syndicat mixte, gestionnaire du PNR,
- la marque du PNR, composée de son logo et de sa dénomination,
- le programme d'actions sur trois ans, détaillé et chiffré,
- le budget de fonctionnement et l'organigramme du PNR



## La charte du futur Parc

Un bureau d'études a accompagné pendant plusieurs mois, l'Association dans la rédaction de la charte du PNR. Des réunions et des séminaires ont été organisés avec les acteurs locaux, afin de répondre au mieux au contexte et aux enjeux du territoire. Ces étapes ont permis la rédaction de l'avant-projet de charte qui a reçu un avis intermédiaire favorable du Ministère en novembre 2007. L'Association doit y apporter quelques ajustements. Elle finalise la charte pour prendre en compte les recommandations émises par les instances nationales et rédige les documents accompagnants ce rapport.

## \* La portée juridique de la charte

Depuis la loi paysage de 1993, la charte des Parcs naturels régionaux est opposable au schéma de cohérence territoriale (SCOT), au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale, pour l'ensemble des communes adhérant au PNR. Les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les grandes orientations de la charte. En revanche, celle-ci n'est pas opposable au tiers.

# Les axes de la charte

Composée de trois axes majeurs, la charte se décline en objectifs et actions à mettre en œuvre sur le territoire.

## Axe 1: Diversifier l'activité économique et valoriser durablement les ressources du territoire.

### \* Vous souhaitez valoriser durablement les produits du territoire ?

Le PNR des Ardennes s'engage à... soutenir les productions locales !



- Valoriser les produits forestiers en bois énergie, dans la perspective de constituer des filières locales d'approvisionnement de chaufferies collectives.
- Mettre en réseau des producteurs agricoles autour de projets collectifs à l'échelle du Parc.
- Promouvoir les produits locaux, les savoir-faire ou services via l'attribution de la marque « Parc naturel régional des Ardennes ».

### \* Vous souhaitez faire du Parc un territoire de développement durable ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

participer à la redynamisation du territoire !

- Elaborer avec les collectivités compétentes et les acteurs économiques des stratégies de valorisation durable des ressources, en s'attachant à préserver les richesses du patrimoine naturel.
- Travailler à la réalisation concertée et à la requalification de zones d'activités de qualité paysagères et environnementales.

### \* Vous souhaitez accueillir un tourisme respectueux du territoire ?

Le PNR des Ardennes s'engage à... développer un tourisme durable !



- Identifier et conseiller les hébergements susceptibles de bénéficier de la marque « Accueil du Parc naturel régional des Ardennes » ou du label « Gîte Panda ».
- Structurer l'offre d'itinéraires de randonnées et en assurer la promotion.
- Promouvoir les éléments identitaires des patrimoines permettant une meilleure appropriation et compréhension par les visiteurs et les habitants.

# Les axes de la charte

## Axe 2 : Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel, culturel et paysager.

### ✱ Vous souhaitez profiter d'un cadre de vie de qualité ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

mettre en valeur les richesses paysagères !

- Proposer et suivre la gestion du milieu bocager en concertation étroite avec les acteurs locaux (propriétaires, collectivités, agriculteurs, forestiers...).
- Initier des plans de paysages pour chacune des grandes unités paysagères, en privilégiant les démarches à une échelle intercommunale.
- Collecter des données naturalistes et assurer leur diffusion et leur valorisation.

### ✱ Vous souhaitez promouvoir l'identité du patrimoine architectural ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

accompagner les modifications du bâti !

- Aider les maîtres d'ouvrages et notamment les communes pour leurs projets d'urbanisation et de requalification.
- Identifier les caractéristiques architecturales des maisons rurales, du petit patrimoine, du bâti religieux...
- Soutenir la restauration et la réhabilitation, dans le cadre de projets d'affectation à de nouveaux usages, assurant une valorisation du patrimoine rénové.
- Apporter des conseils architecturaux et paysagers aux particuliers volontaires en amont de la demande de permis de construire dans les domaines de l'architecture et du paysage.

### ✱ Vous souhaitez adapter le territoire aux nouveaux enjeux environnementaux ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

une gestion concertée des ressources !

- Décliner à l'échelle locale le Plan climat initié par la Région en définissant un programme d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser les économies d'énergie des entreprises, des collectivités, des habitants, et organiser le recours aux énergies renouvelables.
- Prendre en charge l'animation du réseau Natura 2000 pour une application adaptée aux demandes locales.

# Les axes de la charte

## Axe 3 : Organiser des partenariats solidaires et promouvoir l'image nouvelle des Ardennes.

### \* Vous souhaitez fédérer les forces vives du territoire ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs locaux !

- Animer et échanger autour de la conférence territoriale ou de commissions de travail thématiques en rapport avec les objectifs prioritaires de la charte.
- Prendre des décisions négociées en comité syndical par les collectivités membres, les partenaires et la société civile.

### \* Vous souhaitez développer des coopérations avec les territoires voisins ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

dynamiser les échanges extérieurs au territoire !

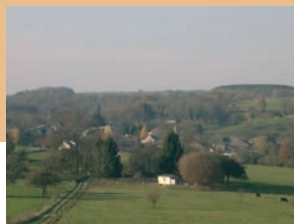
- Engager des actions de coopération transfrontalière avec la Belgique autour de l'environnement, du tourisme, de la culture ou du transport.
- Coopérer avec la ville-porte, communauté d'agglomération de Charleville-Mézières sur des domaines tels que l'urbanisme, l'environnement et le tourisme.
- Bénéficier du retour d'expériences des autres PNR de France.

### \* Vous souhaitez promouvoir l'image des Ardennes ?

Le PNR des Ardennes s'engage à...

développer les potentialités du territoire !

- Organiser des manifestations en faveur des patrimoines locaux.
- Sensibiliser le jeune public au territoire et au développement durable, via des animations scolaires thématiques.
- Réaliser la Maison du Parc, lieu d'animation, d'accueil du public et de promotion du territoire.



# De l'Association de préfiguration au syndicat mixte de gestion

Organisme de gestion des Parcs naturels régionaux, le syndicat mixte succèdera prochainement à l'Association de préfiguration.

## Le syndicat mixte se créera en deux temps

Une première étape consistera à mettre en place un syndicat mixte de préfiguration qui évoluera, dès l'obtention du label, vers un syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Ardennes. L'évolution de l'Association en syndicat mixte est une demande figurant dans l'avis intermédiaire rendu par le ministère. Elle concrétisera l'engagement des collectivités locales et permettra au dossier d'aboutir.

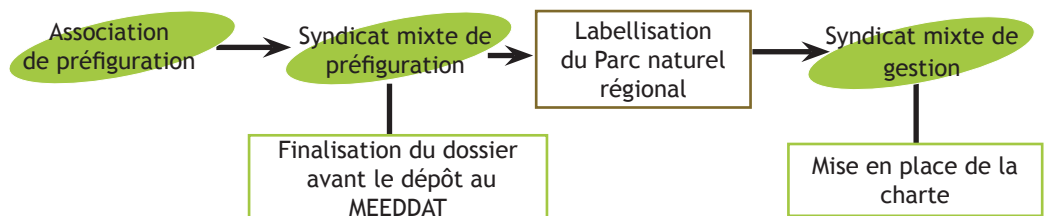
Le syndicat mixte se veut un lieu d'échange et sera composé de représentants :

- de la Région Champagne-Ardenne,
- du Conseil général des Ardennes,
- de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières, en qualité de ville-porte,
- des Communautés de communes du territoire,
- des communes du territoire.

Chacune de ces collectivités, réparties en collèges, aura voix délibérative au comité syndical. La société civile (associations locales, socio-économiques...) fera partie intégrante des débats au travers de commissions thématiques ou du comité scientifique. En effet, le syndicat mixte définira sa politique en s'appuyant sur ces commissions permanentes qui auront un avis consultatif.

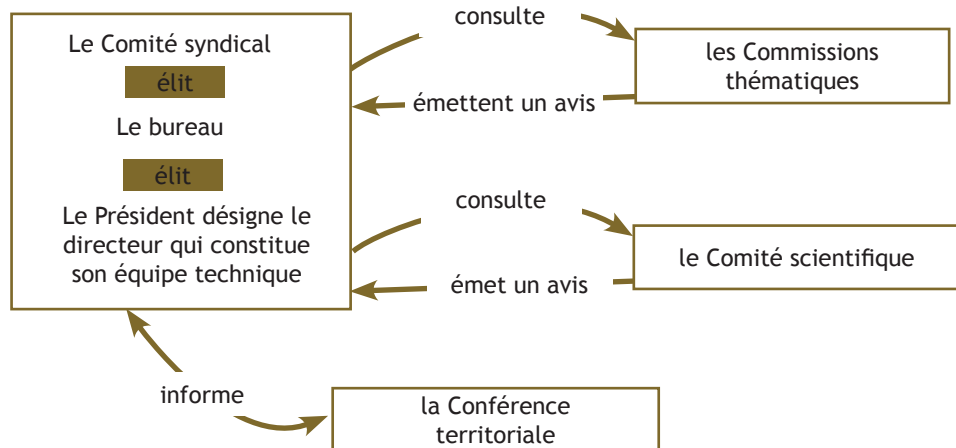
Le syndicat mixte exercera ses missions sur le territoire des communes adhérentes. S'il est prévu qu'il puisse intervenir ponctuellement et par le biais de convention, sur un périmètre plus large, le label «PNR» restera strictement réservé aux communes adhérentes.

## Pour mieux comprendre



# Organisation et budget du syndicat mixte

## L'organisation du syndicat mixte



## Le budget de fonctionnement du futur Parc naturel régional

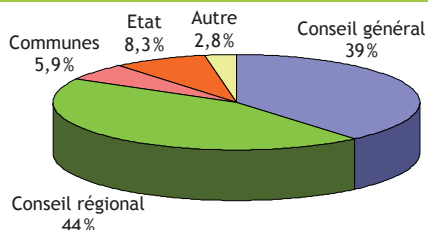
Depuis le début du projet, l'Association reçoit le soutien de la Région Champagne-Ardenne et du Conseil général des Ardennes qui poursuivront leurs engagements et leur implication dans le projet à travers le financement du Parc naturel régional. Le budget de fonctionnement du PNR sera réparti entre l'Etat, la Région, le Conseil général, les Communes et la ville-porte.

## A titre d'exemples ... les budgets et cotisations de deux PNR :

### PNR du Haut-Languedoc

Budget de fonctionnement 2007: 1 388 464 €

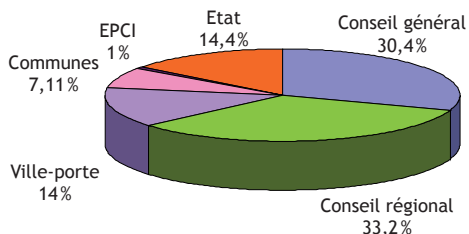
Cotisation annuelle par habitant: 1,50 €



### PNR de la Montagne de Reims

Budget de fonctionnement 2009 (hors Domaine de Commetreuil): 835 000 €

Cotisation annuelle par habitant: 1,70 €



# Le rôle des représentants

Porte-parole et membres actifs, les représentants assurent le lien entre leur collectivité et l'Association.

Chaque commune a désigné un représentant au sein de l'Association. Celui-ci détient un rôle essentiel dans la mobilisation de tous les acteurs locaux autour de ce projet commun.

Il a notamment pour missions de :

- participer aux Assemblées Générales annuelles
- assurer le lien avec sa collectivité en transmettant les informations et les actualités concernant l'Association auprès des élus et habitants, notamment au cours des conseils municipaux de sa commune.
- communiquer à l'équipe de l'Association les questions et interrogations rencontrées sur sa commune.

Son rôle est essentiel à la labellisation du Parc. Il peut devenir référent sur des actions menées par le futur Parc ou encore s'investir dans des groupes de travail. Militant, catalyseur, il mène une action d'information, de sensibilisation et de motivation des acteurs locaux autour du projet.



Une fois le label obtenu, les représentants deviendront des « délégués » dont le rôle de porte-parole restera identique.

## “ Témoignage Richard Chrisment, représentant de la commune d'Anchamps

A la suite de mon élection au Conseil municipal, j'ai décidé de m'investir pleinement au sein de l'Association en devenant administrateur et en intégrant des groupes de travail.

En tant qu' élu, il me semble essentiel de suivre au plus près le projet et d'agir en faveur de sa labellisation. Le territoire des Ardennes a besoin d'un Parc et possède tous les atouts nécessaires pour être reconnu.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour le territoire de s'engager dans un projet durable basé sur le développement et la valorisation de ses patrimoines.

Lors du conseil municipal, je n'hésite pas à débattre du futur Parc ou à échanger avec les habitants que je rencontre. Le grand public doit être informé au mieux de l'actualité du projet, car le Parc naturel régional doit être porté par tous. Il est indispensable que chaque représentant des 92 communes du PNR s'y investissent afin de communiquer une nouvelle image des Ardennes.

# L'engagement des communes et des EPCI

En adhérant au PNR, communes et communautés de communes s'engagent à respecter la charte. Elles bénéficient par ailleurs de nombreux avantages.

## Un engagement fort

L'Association de préfiguration du Parc naturel régional des Ardennes tire l'essentiel de sa force de l'engagement de chacune des collectivités qui la constitue, en particulier des communes. Il est donc indispensable que chacune d'entre elles se mobilise et montre sa détermination pour obtenir le label.

Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) délibéreront sur la base d'un projet de territoire matérialisé par la charte. Elles deviendront des relais indispensables à la mise en œuvre de la politique du PNR et seront, de fait, membre du syndicat mixte.

Une fois le PNR labellisé, les communes et les EPCI devront mettre en œuvre la charte dans le cadre de leurs compétences. L'engagement est fort et inscrit dans ce document de référence. Lorsqu'une commune a délégué une compétence à un EPCI, il devra à son tour agir conformément à la charte. En retour, les communes et les EPCI reçoivent l'accompagnement technique et parfois financier du PNR. Elles peuvent aussi utiliser le nom et le logotype du PNR pour signaler leur appartenance au territoire et valoriser leurs actions avec l'accord des instances.

## EPCI : des compétences propres

Le territoire du futur Parc compte six communautés de communes qui possèdent chacune leurs compétences propres : tri des déchets, équipements sportifs et socioculturels, voiries, assainissement...

Une fois le PNR créé, celui-ci n'aura pas vocation à se substituer aux structures intercommunales existantes. Elles deviendront, au contraire, des partenaires privilégiés, susceptibles de relayer son action sur le territoire, au même titre que les communes.

## \* Quels avantages pour une commune ?

- Une implication dans un projet de territoire collectif au bénéfice du patrimoine, du développement durable et de l'économie locale.
- Des moyens financiers particuliers pour mettre en œuvre la charte.
- Une image de marque, notamment au niveau national, du territoire bénéficiant du classement «Parc naturel régional».
- Une équipe de techniciens (environnement, aménagement, agriculture, tourisme...) au service des communes et des habitants pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

# Les actions en cours

Le Parc n'attend pas d'être labellisé pour mener de nombreuses actions sur l'ensemble du territoire.

## Axe 1: Diversifier l'activité économique et valoriser durablement les ressources du territoire.



### Le Marché paysan de Renwez

En collaboration avec la Chambre d'agriculture, le futur Parc accompagne depuis 3 ans une vingtaine de producteurs du territoire. L'objectif de ce partenariat : participer à la promotion des produits locaux et envisager de nouveaux réseaux de distribution. C'est dans ce but qu'à vu le jour l'Association des terroirs de l'Ardenne qui met en place début 2007,

le marché paysan de Renwez. Tous les derniers vendredis de chaque mois, les producteurs proposent de nombreux produits locaux, issus du terroir. Gage de qualité et d'authenticité, le label «marché paysan» atteste de la provenance locale et de la qualité des produits.

En soutenant la démarche, le futur Parc souhaite valoriser l'agriculture locale Il poursuit son engagement pour inciter les producteurs à envisager de nouvelles filières de distribution.



### Les Escapades ferroviaires en Ardenne

A l'initiative du futur Parc naturel régional des Ardennes, les Offices de tourisme du territoire, la Région Champagne-Ardenne et la SNCF ont créé les Escapades ferroviaires en Ardenne. A travers un parcours en train commenté et des activités accompagnées, les Escapades jouent la carte de l'originalité. Environnement,

patrimoine industriel ou culturel, les partenaires proposent chaque année des produits différents sur la ligne reliant Charleville-Mézières à Givet.

En intervenant dans la coordination de l'offre et la mise en réseau des prestataires, le futur Parc souhaite promouvoir les richesses de la vallée de la Meuse et construire une offre touristique commune au territoire.

# Les actions en cours

## Axe 2: Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel, culturel et paysager.



### L'étude ornithologique

Grand-Duc d'Europe, Pie-grièche grise ou Cigogne noire sont autant d'espèces rares et emblématiques qui nichent sur le territoire du futur Parc. Pour mieux les connaître et les protéger, une étude ornithologique est actuellement menée sur le territoire, étendu à la Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais. Les inventaires permettront de mieux

connaître la répartition des espèces et l'état de conservation de leurs habitats.

L'étude prendra fin avec l'élaboration de préconisation de gestion. Cette action d'envergure améliorera la connaissance des espèces présentes sur le territoire pour offrir à terme, une gestion concertée des espaces naturels.



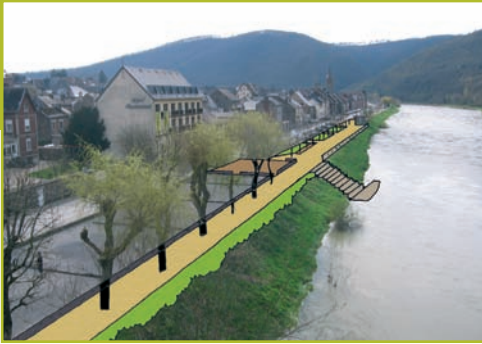
### Les vergers conservatoires

En créant deux vergers conservatoires à Haybes et Liart, le futur Parc naturel régional a choisi de valoriser le patrimoine fruitier ardennais. 40 variétés locales sont présentes sur chaque verger. De la conception des plans à la formation des agents communaux pour l'entretien des sites, le futur Parc est présent à chaque étape du projet.

Véritable outil pédagogique, le verger conservatoire est un lieu de promenade pour le grand public. A cet effet, des panneaux d'information et des livrets ont été conçus pour sensibiliser petits et grands aux enjeux de la conservation des vergers. Des animations scolaires seront proposées prochainement en collaboration avec le Centre Loisirs et d'Initiation Permanent à l'Environnement de Moraypré et la Maison de la Thiérache.

# Les actions en cours

## Axe 2 : Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel, culturel et paysager.



### Les pré-études opérationnelles

Le futur Parc accompagne les communes qui le souhaitent dans leur projet d'urbanisme : extension ou requalification. Quelques communes telles qu'Etalle, Revin ou Les Hautes Rivières ont déjà bénéficié de ces conseils. L'objectif des pré-études, est de permettre aux municipalités de définir plus précisément leurs projets de développement.

Au delà des propositions faites, le futur Parc souhaite engager une réflexion sur la qualité des aménagements par une approche environnementale globale, mêlant les problématiques du paysage, de l'énergie, de l'eau, du bruit et de la durabilité des investissements économiques.



### Le guide de l'habitat

Sur le territoire du futur Parc, le patrimoine architectural est très riche, très varié. Pour sensibiliser les habitants à l'intérêt de la préservation de ce patrimoine, leur donner des conseils en cas de construction ou de restauration, un guide de l'habitat a été conçu. Il invite les porteurs de projets à adapter leurs démarches aux caractéristiques locales et à réfléchir aux

intérêts de l'écoconstruction (économies d'énergie, d'eau, plantations...). Il est mis à disposition des communes et du grand public.

# Les actions en cours

## Axe 3: Organiser des partenariats solidaires et promouvoir l'image nouvelle des Ardennes.



### Education à l'environnement

L'éducation au territoire est une des missions essentielles du futur Parc. C'est pourquoi depuis plusieurs années, il propose aux écoles des animations spécifiques autour du patrimoine local ou de l'environnement. Depuis trois ans, environ 3000 enfants et 118 classes ont bénéficié de ces interventions. L'objectif est de faire connaître le futur Parc et de sensibiliser les plus

jeunes aux richesses du territoire et au développement durable.

Cette année, 4 thèmes ont été proposés aux enseignants de primaire sous forme d'ateliers ludiques en classe ou en extérieur: oiseaux, architecture ardennaise, arbres et produits du terroir.



### Les rendez-vous du futur Parc

Après trois années consécutives de Festival organisé sur le territoire, le futur Parc propose en 2009, des rendez-vous ponctuels d'animation et d'échange avec le grand public. Environnement, patrimoine bâti, culture, ces rendez-vous invitent à une sensibilisation aux patrimoines du futur Parc et sont des moments privilégiés pour communiquer autour du projet.

Cette année, le grand public a rendez-vous autour de :

- La Nuit de la chouette (sortie nocturne, projection de films, exposition et découvertes des espèces présentes sur le territoire),
- La sortie nocturne en forêt, une immersion dans la forêt, avant un repas dans une cabane de chasse,
- Les écorandos, randonnées thématiques aux quatre coins du territoire,
- Un évènement autour du patrimoine architectural ardennais,
- Une conférence nature ouverte au grand public.



# Une autre vie s'invente ici



## L'équipe du futur Parc naturel régional des Ardennes

Jean-Marie MEUNIER  
Président

Boris RAVIGNON  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Michel HUBERT  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

Francis VERITA  
Secrétaire

Patrice GERMAIN  
Trésorier

Jean-Paul BORGNIE  
Trésorier-Adjoint

### Autres membres :

Joëlle BARAT - Françoise CAPELLE - Sylvain DALLA ROSA  
Jacques JEANTEUR - Christine NOIRET - Benoît SONNET

Références bibliographiques :

Fédération des PNR ;

« Argumentaire - 50 questions réponses sur les Parcs naturels régionaux »

« Bienvenue dans la culture Parc »

Directeur de la publication : Jean-Marie MEUNIER

Rédactrice en chef : Isabelle ZARLENGA

Rédaction : Catherine ALLEREAU

Photos : Asso.PNR, B. GOUHOURY, JM LECOMTE

Impression : Imprimerie Anciaux

Tirage : 2500 exemplaires

Février 2009

Association de préfiguration du  
Parc naturel régional en Ardenne  
91 Place de Launet  
08170 Hargnies  
tel : 03 24 42 90 57  
mail : [accueil.pnr.08@wanadoo.fr](mailto:accueil.pnr.08@wanadoo.fr)

